

SAINT-AVERTIN

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



5. ANNEXES

5.3 Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du Val de Tours - Val de Luynes

Approbation du PLU,

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Métropolitain du 16/10/2017

Ville de
Saint-Avertin

Département de l'Indre et Loire



atu.
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours



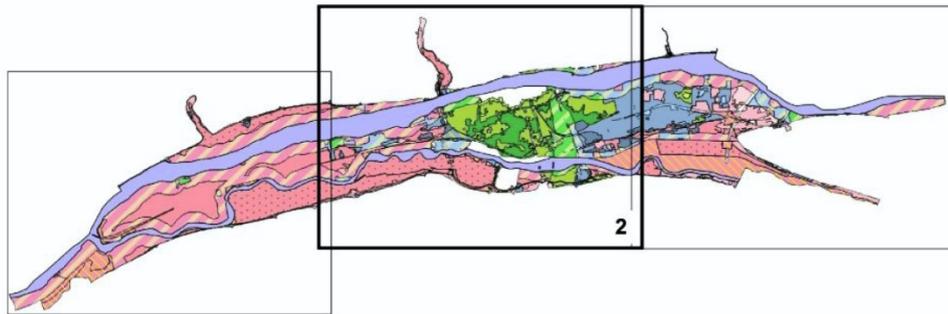
PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale
des Territoires
d'Indre et Loire

Service Urbanisme
et Habitat

Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Val de Tours - Val de Luynes



Plan 2

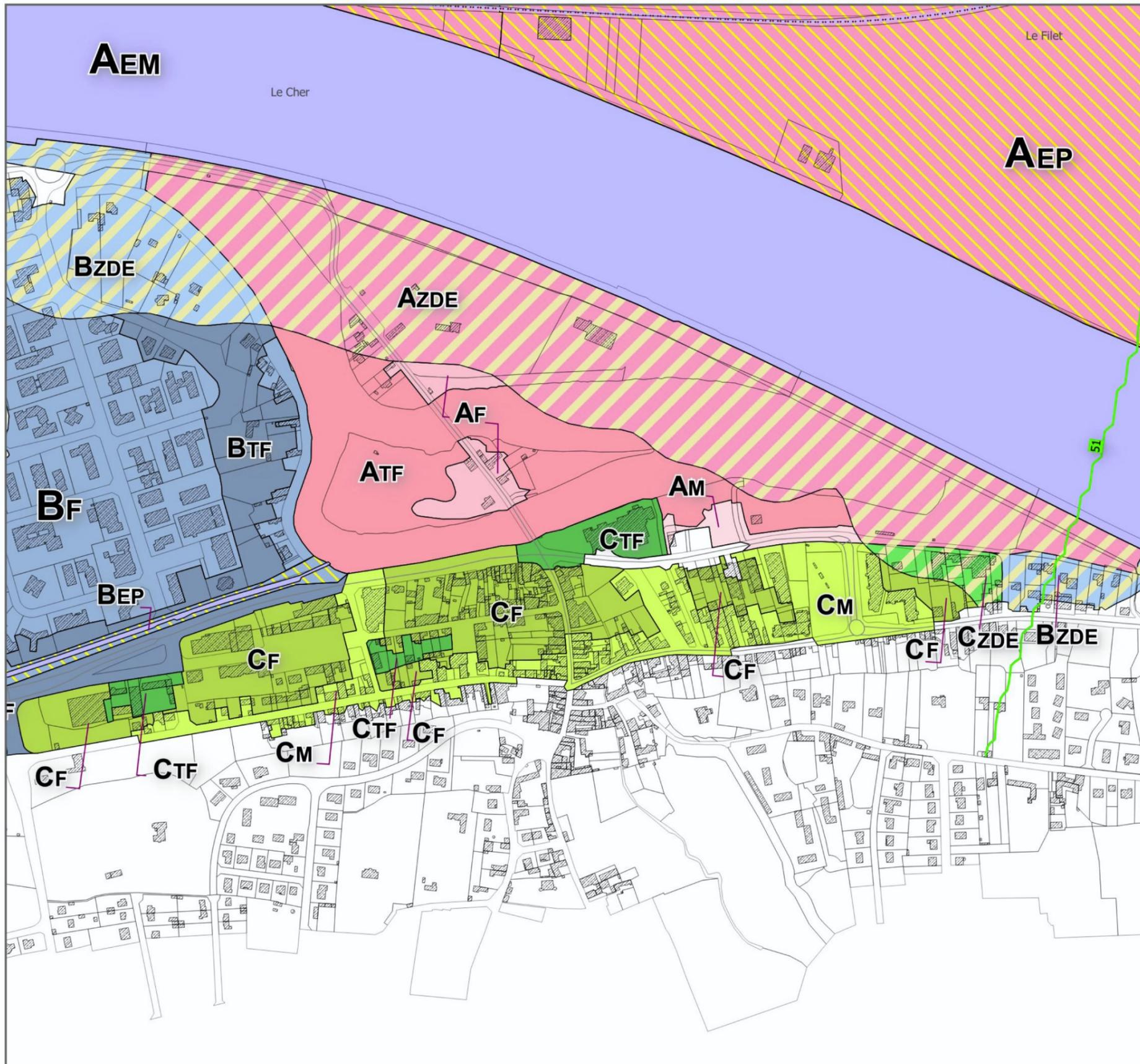
Carte du zonage réglementaire

Echelle : 1 / 10 000

Annexé à l'arrêté préfectoral
du 18 juillet 2016
approuvant la révision du PPRI
Val de Tours - Val de Luynes

Juillet 2016

Extrait du PPRI sur la commune de Saint-Avertin – Zoom Centre



Zones réglementaires du PPRI inondables par la crue de référence

Zones A – Champ d'expansion des crues

- A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- A TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- A F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- A M en aléa Modéré (M)
- A EM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit endigué de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.

Zones B – Zones déjà urbanisées

- B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- B ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- B TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- B F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- B M en aléa Modéré (M)

Zones C – Centres urbains

- C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- C TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- C F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- C M en aléa Modéré (M)

- Zone fréquemment inondable (TF+, F+)

Zones réputées non inondables par la crue de référence du PPRI

- Zone hors d'eau isolée ou linéaire

Autres

- Ligne isocote du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) (Altitudes « normales » NGF - IGN69)

- Limites communales

- Routes principales

- Voies SNCF et tramway

- Parcelles cadastrales

- Bati cadastral

- Lettrage Zones réglementaires du PPRI

Saint-Avertin : Extrait 1 /5 000 ème

Extrait du PPRI sur la commune de Saint-Avertin (1/10 000)

